

L'ÉLECTROHYPERSENSIBILITÉ, HANDICAP OU MALADIE ?

La position de **Robin des Toits**, peut se résumer comme suit :

- l'électrohypersensibilité est un handicap lié à l'exposition aux ondes électromagnétiques des personnes sensibles, voire hypersensibles, à cette exposition,
- ce handicap est généré par les ondes électromagnétiques artificielles, dans des cas extrêmes d'électrohypersensibilité, ce handicap est tel que les personnes qui en souffrent ont besoin de soins, pour supporter les symptômes provoqués.

D'une personne ayant fait une chute dans un escalier et qui s'est cassé une jambe, on ne dira pas qu'elle est malade. Cependant, cela peut constituer un handicap évident et bien entendu, nécessite des soins.

Cette position de Robin des Toits repose sur six arguments développés ci-dessous :

- **Un argument factuel** : c'est l'environnement, la pollution électromagnétique, qui crée le handicap. Sortie de cet environnement pollué, la personne électrohypersensible ne ressent plus de symptômes, preuve s'il en fallait encore qu'elle n'est pas malade.
- **Un argument de causalité** : considérer l'électrohypersensibilité comme une maladie revient à considérer que le problème réside chez les personnes électrohypersensibles, alors qu'il réside chez ceux qui mettent en œuvre les technologies qui génèrent les pollutions électromagnétiques. C'est donner un blanc-seing au développement de ces technologies, en renvoyant les personnes électrohypersensibles à leur pseudo maladie.
- **Un argument de stigmatisation** : désigner les personnes électrohypersensibles comme « *malades* » revient à les cantonner dans une catégorie, à les marginaliser, alors qu'il est plus que plausible que tout le monde est plus ou moins sensible aux champs électromagnétiques. Ceci est d'autant plus vrai qu'il y a une tendance, entretenue par les industriels et dont le risque est souligné dans le Rapport, à favoriser un classement en maladies psychiques (les « *peurs irrationnelles* »). C'est déjà arrivé en Allemagne et en Italie.
- **Un argument d'intégration ou de non exclusion sociale** : les personnes électrohypersensibles ne veulent pas être exclues de la vie sociale, elles souhaitent y être totalement intégrées, à condition que la société, les lois et règlements leur en donne la possibilité, comme aux autres personnes atteintes d'autres handicaps. De même qu'un bâtiment accueillant du public doit être accessible aux personnes à mobilité réduite, il doit être accessible aux personnes électrohypersensibles.

- **Un argument financier** : la reconnaissance comme handicap ouvre la voie à des aides financières, bien utiles aux personnes électrohypersensibles qui perdent souvent leur emploi, sont contraintes de changer de cadre de vie. La reconnaissance RQTH qui existe actuellement en France est un outil précieux pour les personnes qui ne sont pas encore malades.
- **Un argument lié à l'objet même de nos associations et à leurs objectifs** : cette question de la reconnaissance de l'EHS nous ramène à celle, encore plus fondamentale, de ce pour quoi nous luttons : la raison d'être de Robin des Toits est de défendre l'ensemble de la population, électrohypersensible déclarée ou pas, face à la pollution électromagnétique envahissante.

En conséquence, notre but est de faire reconnaître officiellement la toxicité de cette pollution.

Une reconnaissance éventuelle de l'électrohypersensibilité comme maladie serait très contre-productive à cet égard. Elle permettrait facilement aux promoteurs des technologies en cause de soutenir qu'elles ne sont toxiques que pour une catégorie bien identifiée et limitée de la population que l'on soignera.

Serait ainsi levé un obstacle pouvant gêner leur activité et leurs projets de développements futurs.

Au total, présenter l'électrohypersensibilité comme une pathologie et les personnes électrohypersensibles comme des malades nous apparaît comme inexact au plan factuel et ne présenter que des inconvénients pour les personnes concernées.

L'association **Robin des Toits** appelle de ses vœux un rassemblement des associations autour d'un projet s'attaquant aux causes de tous les troubles induits par les pollutions, dont la pollution électromagnétique, aux plans sanitaire, environnemental et sociétal.

L'électrohypersensibilité n'est pas une cause, mais une conséquence de ces pollutions, et elle n'est pas la seule.

Le Conseil d'Administration de Robin des Toits